

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 11 juillet 1994 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR modifié par les arrêtes du 11 septembre 2000, 12 juillet 2002 et du 06 septembre 2012

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur DUSSAULE Jean-Claude (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR LAROCHE Françoise (PR associé)

DOCTEUR MEYER Sinja (PH)

DOCTEUR GUERIN Julien (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 Avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU